

Annexe N°9

ELECTIONS Des REPRESENTANTS DES PARENTS D'ETUDIANTS

Les représentants des parents d'étudiants sont élus chaque année. Ils participent à la vie de l'établissement

Tout parent d'étudiant peut être élu comme représentant titulaire ou suppléant. Le représentant souhaitant se présenter à l'élection peut faire partie d'une association de parents, mais ce n'est pas obligatoire. Le parent qui veut se porter candidat doit s'inscrire sur une liste de candidatures. Chaque liste doit comporter au moins 2 noms de candidats et, au plus, le double du nombre de sièges de titulaires à pourvoir. Les listes électorales sont établies au moins 20 jours avant la date du scrutin et déposées au secrétariat. Elles sont à disposition pour consultation des parents, avant le scrutin.

Les représentants des parents d'étudiants facilitent les relations entre les parents et les personnels. Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'établissements pour évoquer un problème particulier, pour assurer une médiation : à la demande d'un ou des parents concernés

- ✓ Ils participent aux conseils d'administration (3 environ dans l'année).
- ✓ Ils participent également au conseil de discipline (si nécessaire)

Le vote aura lieu début octobre (date prévisionnelle vendredi 10 octobre 2025)

Vous pouvez également voter par correspondance. Vos enfants vous remettront le matériel de vote ultérieurement

Coupon ci-dessous à renvoyer le plus rapidement possible (avant le 20 septembre 2025)

Déclaration de candidature

Je souhaite m'engager comme représentant des parents , afin de participer aux différentes instances de l'école Duperré (conseil d'administration, conseil de discipline...)

Titulaire ☐ suppléant

Je soussigné(e) M. ☐ ou Mme. ☐ Nom :

Prénom:

Responsable légal de l'élève : Nom :

Prénom:

classe :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Motivations et raisons de la candidature (3 à 4 lignes environ)

Paris, le

signature: